



VILLE DE PUTEAUX

**PROTCOLE SANITAIRE COVID-19
ASSOCIATION CSM PUTEAUX ECHECS
SALLE D'ECHECS ET PETITE SALLE DE DANSE
PALAIS DES SPORTS**

REPRISE DE L'ACTIVITE SPORTIVE selon les recommandations du Ministère des sports, fédérales, Décret n°2020-1035 du 13/08/2020 modifiant le décret n°2020-860 du 10/07/2020 et Avis du Haut conseil de la santé public en date du 03/08/2020 et recommandations fédérales

Il est rappelé que l'accueil des publics et la pratique sportive devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

Art 44 du Décret n°2020-1035 du 13/08/2020 :

- I- « Dans tous les établissements qui ne sont pas fermés en application du présent chapitre, les activités physiques et sportives se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.
- II- Sauf pour la pratique d'activités sportives, le port du masque est obligatoire... »

1-Occupation des lieux :

- L'occupation de la salle d'échecs et petite salle de danse s'effectuera dans le respect des créneaux validés par convention avec la Ville.
- En l'état d'information des conditions sanitaires, le quota du nombre d'adhérents accueillis dans les cours sera de :
 - 16 adhérents et l'entraîneur dans la salle d'échecs
 - 18 adhérents et l'entraîneur dans la petite salle de danse
- La distanciation minimale doit être respectée dans tous les cas et partout (files d'attente, entrée, vestiaire, zones d'entraînement individuel, entraînements en groupe, etc.). »
- L'association CSM Puteaux Echecs prévoit et indique une personne garante du protocole sanitaire qui veille au respect des principes généraux et la bonne conduite de la séance selon les recommandations fédérales et sanitaires :

M. Mme ...*RÉNÉVIER J Lu*

RL

2-Recommandations sanitaires à la reprise sportive :

- Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le covid-19) ou ayant été en contact avec des malades confirmés, une consultation médicale s'impose avant la reprise.
- Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.
- Pour tous les sportifs, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaires ou articulaires, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

ARRÊTER IMPÉRATIVEMENT TOUTE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN DEVANT L'APPARITION DES SIGNES D'ALERTE SUIVANTS :

- Douleurs thoraciques (dans la poitrine) ;
- Dyspnée : essoufflement anormal ;
- Palpitations
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort ;
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat ;
- Fatigue anormale ;
- Température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité ;
- Reprise ou apparition d'une toux sèche.

3-A l'arrivée :

- Les adhérents attendent à l'extérieur du palais des sports
- L'entraîneur ou le référent de CSM Puteaux Echecs vient chercher les adhérents à l'extérieur du palais des sports et organise l'entrée dans l'établissement
- Respect de la distanciation sociale (1m50)
- Depuis le 20 juillet 2020, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos
- À ce jour, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics

4-L'accès au palais des sports

- Chaque adhérent de plus de 11 ans et plus doit impérativement porter le masque
- Lorsque la distanciation n'est pas possible, l'entraîneur fait rentrer les adhérents par petits groupes
- Respecter la distanciation spatiale indiquée au sol
- Respecter le sens de circulation établi
- Seuls les encadrants et les adhérents seront autorisés à accéder dans la salle. Aucun spectateur ne sera autorisé
- Chaque adhérent doit impérativement se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée

- Aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall du palais des sports
- Les sèche mains des toilettes ne seront pas en fonctionnement
- Les ascenseurs ne sont pas accessibles sauf aux personnes à mobilité réduite.

5-Organisation:

- Pour la petite salle de danse, l'ensemble des opérations d'entretien, de nettoyage et de désinfection des locaux, surfaces et équipements sont effectuées par la Ville avant l'arrivée de CSM Puteaux Echecs
- L'association CSM Puteaux Echecs organise les nettoyages et la désinfection pour la salle d'échecs
- Respect impératif des consignes de la Fédération Française des Echecs (voir plus bas, le chapitre sur la présentation des recommandations fédérales).
- De manière générale, respect des mesures barrières en toute circonstance:
 - Pas de poignées de main ni d'embrassade.
 - Gel hydro-alcoolique à l'entrée
 - Chaque personne de plus de 11 ans porte son masque à l'intérieur de l'équipement
 - Sauf pour la pratique d'activités sportives, le port du masque est obligatoire... (Art 44 du Décret n°2020-1035 du 13/08/2020 »)
 - La salle d'échecs sera aérée pendant toute la durée du cours.
 - Tout croisement sera autant que possible évité.
 - Lavage des mains fréquents, avant et après (du savon sera mis à disposition au niveau des sanitaires)
 - Les collations et l'hydratation devront être individuelles et non partagées.
 - Interdiction du partage d'effets personnels
 - L'utilisation de petits matériels communs est sous la responsabilité de l'association et devra être utilisé de manière personnelle et désinfecté avant et après chaque utilisation.
 - Prévoir les produits nécessaires pour désinfecter le matériel.
 - De même pour le passage aux toilettes, le sens de circulation devra être respecté afin d'éviter tout croisement.

EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE L'ACTUALITE ET DES BESOINS DE PRATIQUE, CE PROTOCOLE POURRA ETRE MODIFIER.

CSM Puteaux Echecs applique les consignes ci-dessous lors des cours d'entraînement (distances, désinfections, etc.)

I. PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS FEDERALES

Rentrée Sportive

Protocole sanitaire pour les compétitions échiquiennes

Ce protocole sanitaire a été publié le 7 septembre 2020. Il est donc applicable à cette date, et ne présage pas des évolutions ultérieures concernant les règles sanitaires nationales ou locales. Du fait de l'évolution possible de la situation sanitaire, nous vous invitons à suivre avec attention les mesures qui pourraient être prises sur votre territoire ces prochaines semaines.

Toutes les pratiques sportives sont autorisées sous toutes leurs formes (loisirs ou compétitives) dans tous les territoires de la République sortis de l'état d'urgence sanitaire.
 Mesures Sports (Chapitre 4 : Sport - articles 42 à 44 du décret n°2020-860 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19)

Règles préconisées par la FFE pour les rencontres échiquiennes

- L'aération régulière des locaux.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Le port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans
- Le maintien d'une distance de 1 mètre minimum entre chaque échiquier
- La désinfection du matériel
- La tenue d'un relevé des personnes présentes
- La désignation pour chaque évènement d'un responsable covid ou « covid-manager » qui a la charge d'assurer la mise en œuvre de ces mesures

Cas particulier : le port du masque

Le ministère des Sports dans son guide de la rentrée sportive publié le 2 septembre 2020 précise que le port du masque pendant une activité sportive n'est pas obligatoire (article 44).

Cependant les données scientifiques récentes incitent à une grande prudence dans le cadre de notre sport, qui se pratique en intérieur dans des espaces parfois peu aérés et où il existe un temps de contact proche qui est très long, souvent de plusieurs heures (ce qui n'est pas le cas des autres sports qui peuvent exiger des contacts proches mais plus limités dans le temps). Les études confirment que la voie aérienne est le mode de transmission principal de la Covid-19, et que le temps passé à proximité d'un porteur, même sans mouvement ou contact direct, augmente le risque de contagion.



Il faut rappeler que le port du masque n'est pas une décision qui pourrait se prendre de façon individuelle puisqu'il s'agit aussi et d'abord d'un geste de protection vis-à-vis des autres, si l'on est porteur du virus et asymptomatique.

Afin de protéger au mieux nos licenciés nous demandons donc le port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans présentes dans les salles, y compris les joueurs (ce qui est en accord avec la réglementation actuelle dans les lieux publics et l'éducation Nationale, et correspond aux habitudes prises par les citoyens).

Autres remarques

1- Le respect des gestes barrières est toujours indispensable

- Le respect des gestes barrières :
 - Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
 - Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
 - Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
 - Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.
- L'obligation de porter un masque de protection s'applique aux personnes âgées de plus de onze ans.

2- La prise de température des joueurs ou personnes présentes n'est pas recommandée par le Haut Conseil de Santé Publique dans son avis du 28 avril 2020 sur le contrôle des accès.

3- L'organisateur doit respecter les protocoles sanitaires fixés par la commune

4- Cas particuliers, en fonction de la circulation du virus

- a. Dans les territoires où l'Etat d'Urgence Sanitaire (EUS) est en vigueur la pratique des Echecs est autorisée uniquement en plein air
- b. Dans les zones de circulation active du virus, le préfet de département peut décider de fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissement recevant du public ainsi que des lieux de réunion, ou y réglementer l'accueil du public

Mise en œuvre du protocole réglementaire

1. Préparation de la salle

- ✓ Le club définit le nombre de personnes admises dans le respect des règles sanitaires en vigueur localement et ainsi que la disposition des échiquiers en fonction du nombre de tables (et des espaces de jeu sans table). En dehors des phases de compétition (parties du match), une distanciation physique d'au moins un mètre reste obligatoire ;
- ✓ Le club se charge de l'installation du matériel (2 personnes maximum respectant en permanence la distanciation sanitaire ; lavage des mains obligatoire avant et après manutention) : désinfection (poignées de porte, tables, échiquiers, pendules, feuilles de parties) ;
- ✓ Chaque aire de jeu doit être délimitée individuellement (idéalement autant de tables que de confrontations pour le match)
- ✓ Affichage des gestes barrières à l'accueil de la structure ;
- ✓ Les climatisations sont autorisées dans les salles, mais pas les ventilateurs ;
- ✓ Le club nomme un responsable de l'accueil qui veille au respect de l'ensemble des règles sanitaires.

2. J'arrive à la salle de jeu :

- ✓ Toute personne présentant des symptômes (température, difficultés respiratoires...) ne doit pas se rendre dans la salle de jeu ;
- ✓ Respecter les règles de distanciation sociale en vigueur pour vos déplacements jusqu'aux lieux de pratique sportive quel que soit votre moyen de locomotion ;
- ✓ Accueil des pratiquants (à minima une personne responsable de l'accueil pour organiser la circulation) en respectant les distances sociales avec nettoyage obligatoire des mains (gel hydro alcoolique ou eau savonnée à l'arrivée ainsi qu'au départ) ;
- ✓ Seuls les personnes inscrites nominativement sur la liste de présence peuvent rentrer dans la salle (joueurs, capitaines, arbitres, responsables du club, accompagnateurs), les autres restent dehors ;
- ✓ Le club conserve la liste de présence de chaque match.

3. Je vais jouer, le club / organisateur de la rencontre doit :

- ✓ Désigner un responsable covid ou « covid manager » qui assure la mise en œuvre des mesures et assure la traçabilité
- ✓ Prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas ;
- ✓ Mettre des solutions hydro alcooliques ou autre (lingettes) en nombre suffisant en



fonction du nombre de tables (1/table) à utiliser à l'entrée dans l'aire de jeu et à la sortie de l'aire de jeu ;

- ✓ Concernant les locaux où se trouve la salle de jeu, respecter les consignes gouvernementales et locales ;
- ✓ Désinfecter régulièrement les lieux de jeu (tables, chaises...) ainsi que le matériel (échiquiers, pièces, pendules...) avant chaque match ;
- ✓ Faire respecter le port du masque aux encadrants (dirigeants, arbitres, accompagnateurs) ainsi qu'aux joueurs de plus de 11 ans
- ✓ Faire respecter les gestes barrières.

4. Je vais jouer, je dois :

- ✓ Apporter mon propre matériel (masque, stylo...) ainsi que ma bouteille d'eau pour m'hydrater ;
- ✓ Isoler le matériel dont je ne me sers pas durant le jeu dans un lieu neutre ;
- ✓ Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire en début de rencontre ;
- ✓ Ne jamais m'essuyer les mains sur la table ;
- ✓ Ne jamais souffler sur l'échiquier ;
- ✓ Essuyer ma table avec une lingette (ou autre moyen désinfectant) en cas de besoin ;

5. Je quitte l'aire de jeu, je dois :

- ✓ Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire en fin de rencontre
- ✓ M'assurer que j'ai repris tous mes effets personnels.

R56

Il est rappelé que l'accueil des publics et la pratique sportive devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes dans l'espace public
- Application des gestes barrières,
- Pas de contact entre les pratiquants.

Document établi par le Service des Sports le 09/09/2020 remplace et annule celui du 16/06/2020

Signature du Président de l'association.

A handwritten signature in red ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.